



Décès parent ayant fait donation dernier vivant

Par **lilouki**, le **12/06/2015** à **13:44**

Bonjour,

Dans le cas d'un couple sans enfant ayant fait une donation au dernier vivant, les héritiers sont ils uniquement ceux du dernier des époux décédés ou bien des deux époux. Merci pour vos réponses.

Par **aguesseau**, le **12/06/2015** à **14:02**

bjr,

il faut savoir ce que contient la donation au dernier vivant.

si c'est une donation en pleine propriété de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers du conjoint décédé, en cas du décès du second conjoint, en l'absence de dispositions particulières, ses héritiers héritent la totalité de sa succession.

cdt